



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Première Commission

Points 96 et 136 de l'ordre du jour

**Progrès de l'informatique et des télécommunications
et sécurité internationale**

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/73/L.27/Rev.1](#)

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 5 et 6 du projet de résolution [A/C.1/73/L.27/Rev.1](#), l'Assemblée générale :

- a) Décide, en vue de rendre le processus de négociation de l'Organisation des Nations Unies sur la sécurité d'utilisation du numérique plus démocratique, inclusif et transparent, de constituer à partir de 2019 un groupe de travail à composition non limitée qui sera chargé, sur la base du consensus, de poursuivre l'élaboration, à titre prioritaire, des règles, des normes et des principes de comportement responsable des États visés au paragraphe 1 du projet de résolution et de définir des moyens de les appliquer ; d'y apporter des changements ou d'en établir des nouveaux, selon qu'il conviendra ; d'étudier la possibilité d'instaurer un dialogue institutionnel régulier aussi large que possible sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ; de poursuivre l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer, de la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États, ainsi que des normes, règles et principes de comportement responsable des États, des mesures de confiance et de renforcement des capacités, et des principes visés au paragraphe 3 du projet de résolution, en vue de parvenir à une vision commune ; de lui présenter à sa soixante-quinzième



session un rapport sur les résultats de cette étude ; d'envisager, dans la limite des contributions volontaires disponibles, la possibilité de tenir des réunions consultatives intersessions avec les parties intéressées, à savoir le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires, pour qu'ils puissent échanger leurs points de vue sur les questions relevant de son mandat ;

b) Décide également que le groupe de travail à composition non limitée tiendra sa session d'organisation en juin 2019 afin de déterminer ses modalités de fonctionnement.

II. Activités proposées : rapport avec le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

2. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 (Désarmement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1) ainsi que des chapitres 2 [Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, A/72/6 (Sect. 2)] et 4 [Désarmement, A/72/6 (Sect. 4) et A/72/6 (Sect. 4)/Corr.1] du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. Les demandes formulées aux paragraphes 5 et 6 du projet de résolution signifieraient qu'un groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale tiendraient les réunions suivantes à New York : a) une session d'organisation de deux jours en juin 2019, qui comprendrait quatre séances avec interprétation dans les six langues ; b) une session de fond de cinq jours en 2019, qui comprendrait 10 séances avec interprétation dans les six langues ; c) deux sessions de fond de cinq jours en 2020, qui comprendraient 20 séances avec interprétation dans les six langues. Cela viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2019 et 2020 et entraînerait des dépenses supplémentaires au titre du service des séances d'un montant de 107 800 dollars en 2019 et de 168 000 dollars en 2020.

4. Par ailleurs, la demande formulée aux paragraphes 5 et 6 du projet de résolution représenterait pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences une charge de travail supplémentaire au titre de la documentation. Pour la session d'organisation de 2019, il y aurait trois documents d'avant-session (soit 14 500 mots) dans les six langues officielles. Pour la session de 2019 du groupe de travail à composition non limitée, il y aurait quatre documents d'avant-session (6 000 mots), trois documents de session (6 000 mots) et un document d'après-session (6 000 mots) dans les six langues officielles. Pour les sessions de 2020 du groupe de travail à composition non limitée, il y aurait 18 documents d'avant-session (36 000 mots) et deux documents d'après-session (18 500 mots) dans les six langues officielles. Le montant supplémentaire à prévoir au titre des services de documentation se chiffrerait à 97 200 dollars en 2019 et à 175 200 en 2020.

5. En ce qui concerne les réunions consultatives intersessions qui se tiendraient avec les parties intéressées, comme prévu au paragraphe 5, les services de conférence seraient fournis à condition que des ressources extrabudgétaires suffisantes soient dégagées et que les capacités le permettent.

IV. Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

6. Pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 pour ce qui est des activités d'information et de sensibilisation devant être exécutées au cours de l'exercice, comme suit :

Paragraphe 4.60

Dans le tableau 4.22, sous « Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire) », ajouter ce qui suit :

« Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

Services fonctionnels pour les réunions :

13. Session d'organisation (4) ;

14. Session de fond (10) ;

Documentation destinée aux organes délibérants :

15. Documents d'avant-session (7) ;

16. Documents de session (3) ;

17. Documents d'après-session (1) ».

V. Incidences financières des propositions

A. Prévisions relatives aux services de conférence

7. Pour faire face à la charge de travail supplémentaire susmentionnée, il faudrait prévoir, au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 205 000 dollars.

8. Des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 343 200 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) seront demandées dans le projet de budget-programme pour 2020 pour les services d'appui aux réunions et l'établissement d'un rapport en 2020.

9. On trouvera dans le tableau 1 le détail des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour 2020

(En dollars des États-Unis)

	2019	2020	Total
Interprétation simultanée	107 800	168 000	275 800
Documentation d'avant-session	58 900	118 800	177 700
Documentation de session	19 800	–	19 800

	2019	2020	Total
Documentation d'après-session	18 500	56 400	74 900
Total	205 000	343 200	548 200

B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence

10. On estime qu'un montant total non renouvelable de 17 300 dollars serait nécessaire pour financer les dépenses afférentes aux services et aux voyages connexes d'un consultant chargé d'apporter un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement dans le cadre des préparatifs des travaux du groupe de travail, et des services fonctionnels à apporter à celui-ci, ainsi que de la session d'organisation de deux jours qui se tiendrait en 2019.

11. Des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 37 600 dollars seront demandées dans le projet de budget-programme pour 2020 pour permettre au Bureau des affaires de désarmement de faire appel à des consultants à l'appui des travaux du groupe de travail qui se dérouleront en 2020.

12. On trouvera dans le tableau 2 le détail des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2

Ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour 2020

(En dollars des États-Unis)

	2019	2020	Total
Honoraires et frais de voyage des consultants	17 300	37 600	54 900
Total	17 300	37 600	54 900

VI. Récapitulatif des incidences financières

13. On trouvera dans le tableau 3 le récapitulatif des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour 2020.

Tableau 3

Récapitulatif des ressources supplémentaires non renouvelables

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2019	2020	Total
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	205 000	343 200	548 200
Chapitre 4 (Désarmement)	17 300	37 600	54 900
Total	222 300	380 800	603 100

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

14. Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 pour financer les activités demandées aux paragraphes 5 et 6 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à ce stade, de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme de l'exercice 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faut donc prévoir pour l'exercice 2018-2019 des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 222 300 dollars.

VIII. Fonds de réserve

15. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

IX. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

16. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/73/L.27/Rev.1](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 222 300 dollars pour 2019, dont 205 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 17 300 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. L'Assemblée est donc invitée à approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 222 300 dollars, à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2018-2019.

17. Des ressources supplémentaires d'un montant de 380 800 dollars (voir tableau 3) seront demandées dans le projet de budget-programme pour 2020 à l'appui des sessions et activités du groupe de travail qui auront lieu en 2020.